

Nous paierons les fautes commises : CINQ MILLIARDS de plus d'IMPOTS



Le mirage de l'Allemagne qui paiera à la fin... Le gouvernement vient d'annuler ses deux années de discours...

On ne doit plus dire : l'Allemagne paiera, à partir de ce jour ; mais le contribuable français paiera.

Cette volte-face subite de M. Poincaré, demandant au pays d'annuler tout ce qu'il lui a promis depuis deux ans...

Le pays jugera l'homme ; j'estime en tous cas qu'il vaut mieux reconnaître ses erreurs que de s'y enfoncer...

Nous sortons enfin du domaine des illusions pour revenir sur le terrain des réalités. J'applaudis à ce réveil du pouvoir...

Adieu, le gaspillage des fonds publics. Adieu les complaisances du fisc pour les électeurs de M. Chéron !

Le programme du gouvernement le dit : Economies. — Répression des fraudes fiscales. — Ajournement des dépenses non nécessaires. — Impôt du double décime.

Où j'espère que cela veut dire : suppression des emplois inutiles, des ministères superflus, des sous-secrétaires d'Etat de complaisance...

La répression des fraudes fiscales est la réforme des impôts qui font que la loi sur les bénéfices industriels et commerciaux ne s'applique pas aux gros propriétaires agricoles...

L'ajournement des dépenses non nécessaires, c'est la réduction des crédits des armées du Levant et des expéditions coloniales...

Le double décime n'est supportable que si on établit en même temps l'égalité des Français devant l'impôt.

Le double décime, c'est 20 centimes ajoutés à chaque franc d'impôt, direct ou indirect.

Les départements de la Région du Nord ont payé, en 1923, trois milliards et demi d'impôts (y compris les douanes) ; ils seront donc surimposés de sept cent millions...

L'impôt sur les bénéfices agricoles — payé par les départements du Centre et du Midi — n'a produit que 80 millions.

Nos populations comprendront le devoir fiscal qui s'impose au pays tout entier, à la condition que ce ne soit pas les consommateurs et les travailleurs de l'industrie et du commerce qui portent toute la charge.

Eng. GUILLAUME.

UN FORMIDABLE INCENDIE A LILLE.

LA SUITE DE LA LISTE DES GAGNANTS DE NOTRE CONCOURS DES CELEBRITES.

Le Bloc contre la Vie Chère

La Municipalité Lilloise veut faire baisser les cours

M. Croton, adjoint au maire, nous dit comment l'administration municipale mène la lutte contre la vie chère



LES HALLES CENTRALES DE LILLE

Au moment où tout augmente, et la hausse des denrées nécessaires à l'existence pèse sur tous les budgets...

Plus de vendeurs sur les Marchés

Pour réduire dans la mesure du possible les prix des denrées vendues au détail...

Le livre jou de la concurrence

Nous n'avons pas la prétention de vouloir vaincre la vie chère. Le problème est trop complexe pour qu'il soit possible de le résoudre...

La date du voyage à Berlin n'est pas fixée

Le Comité entendra le directeur de la Reichsbank

La Commission des R. L. adopte une proposition de M. Ringier

Violentes attaques contre la polique française à la Chambre des Loras

EN DEUX LIGNES

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

Compagne, 16. — Le manœuvre Quentin est tué par un train qui se dérailait.

LES CRÉDITS PROVISOIRES

pour les dommages de guerre

CHIFFRES ÉTRIQUÉS

Les dispositions de la loi ne sont pas avantageuses pour les Sinistrés

Ces jours derniers, nous avons marqué le montant et la répartition des crédits provisoires accordés, pour les Régions libérées...

Sur un total de crédits provisoires s'élevant à 1 milliard 562.382.761 fr., sept cent millions sont affectés aux Régions libérées...

La loi récomense promulguée met dans une situation difficile beaucoup de sinistrés, car elle est votée dans l'un de ses articles :

1° A la date du 31 décembre 1923, le compte spécial : « Travaux de culture. — Section A », ouvert dans les écritures du Trésor par la loi du 1er avril 1919 relative à la mise en culture des terres abandonnées ;

2° A la date du 31 mars 1924, le compte spécial : « Reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion », créé par l'article 13 de la loi du 6 août 1917 ;

3° A la date du 30 juin 1924, le compte spécial : « Travaux de culture. — Section B », ouvert dans les écritures du Trésor par la loi du 1er avril 1919 relative à la mise en culture des terres abandonnées ;

Les opérations restant à effectuer à ces divers titres, seront inscrites au compte d'apurement des services spéciaux du Trésor créé par la loi du 1er décembre 1923.

Les petits Sinistrés

Un autre article de la loi du 29 décembre dernier dispose :

Tout sinistré dont l'indemnité pour dommages immobiliers ne dépasse pas 80.000 fr., tant en perte subie qu'en frais supplémentaires, bénéficiera, en cas de rempli et pour le paiement des sommes affectées à la reconstruction d'immeubles à usage d'habitation, d'un droit de priorité s'exerçant sur le tiers des sommes mensuellement affectées au règlement en espèces des indemnités afférentes aux immeubles bâtis.

Le montant des obligations de la défense nationale créées par le règlement d'indemnités pour dommages de guerre, tant en capital qu'en intérêts, conformément à l'article 6 de la loi du 28 février 1923, est fixé, pour l'année 1924, à 2 milliards.

En aucun cas, le montant des obligations, aliénables ou inaliénables, qui pourront être émises en vertu du paragraphe précédent, ne dépassera 200 millions de francs par mois.

Les dépenses nécessaires pour l'achèvement des réparations dues aux Régions sinistrées et prévues au budget de l'exercice 1924, sont réparties entre les exercices 1924, 1925 et 1926.

La loi de finances déterminera chaque année le montant des engagements que le Ministère des Finances aura à solder au cours de l'exercice.

Si les crédits affectés à la renaissance de nos régions dévastées sont réduits à deux cents millions par mois, combien de temps faudra-t-il encore pour assurer leur vitalité productive, puisque trente milliards environ sont encore nécessaires, d'après des calculs officiels, pour faire disparaître chez nous toutes les ruines amassées par la guerre !

Le rattachement de notre gouvernement ne consiste-t-elle pas à reconnaître que la rénovation économique, intérieure de nos départements sacrifiés, les plus travailleurs et les plus productifs de France, constitue un élément primordial de la prospérité de notre pays, dans tout son rayonnement d'action pacifique et laborieuse ?

E. POLVET.

LA CRISE DES CHANGES

La Bourse d'hier a enregistré une notable amélioration du franc

Les mesures envisagées par le Gouvernement et, notamment, l'augmentation de vingt pour cent sur les impôts seraient appliquées dès le 1er février

LA BAISSSE DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Le 14 Janvier (Maxima)

LIVRE..... 98.10 DOLLAR..... 23.23 100 LIRES... 101.20

Le 15 Janvier

LIVRE..... 94.80 DOLLAR..... 22.30 100 LIRES... 97.00

Hier, 16 Janvier

LIVRE..... 90.90 DOLLAR..... 21.34 100 LIRES... 92.20

Nous avons assisté hier, à la Bourse de Paris, à une augmentation sensible de la valeur du franc.

Nous sommes loin des cours maxima enregistrés le 14 Janvier ; la livre était alors à 94 fr. 10, le dollar à 23 fr. 23 et le lire dépassait notre franc de quelques centimes.

La baisse a été aussi rapide que la hausse. L'annonce des mesures énergiques envisagées par le Gouvernement a produit son effet sans aucun doute.

Comme elle l'avait décidé, la Bourse de Commerce a suspendi hier encore, la cotation de ses cours, mais aujourd'hui même, réapparaissent à la cote les cours des bleds, seules, seules, etc.

La situation semble stabilisée — à condition que le Gouvernement tienne ses engagements — et déjà les places d'Amsterdam, de Londres procèdent à d'importants achats de francs.

LES MINISTRES A LA RECHERCHE D'ÉCONOMIES

Paris, 16. — En vue de rechercher les économies à réaliser dans les divers ministères, M. Raymond Poincaré a réuni cet après-midi à 15 heures, à la présidence du conseil, les ministres des Finances, des Affaires publiques, de la Guerre, de la Marine, des Colonies, des Régions Libérées, ainsi que les sous-secrétaires d'Etat aux P. T. T., à la Marine marchande, à l'Aéronautique et M. de Margerie, directeur au ministère des Finances.

A LA COMMISSION DES FINANCES

L'adoption de M. de Lasteyrie à la Commission des finances, qui devait avoir lieu hier, a été ajournée. Le ministre des Finances confiant à la présidence du conseil avec M. Raymond Poincaré.

LES MESURES SÉRIEUSEMENT APPLIQUÉES A PARTIR DU 1er FÉVRIER

Nous croyons savoir que M. Poincaré a dit que les mesures envisagées par le Gouvernement sont appliquées dès le 1er février.

En conséquence, il a été en sorte que les Chambres soient définitivement statué sur les divers projets, avant la fin du mois en cours.

Certaines estimant que le moment serait considéré comme inopportun pour l'adoption de la loi de finances, se demandaient hier ce qui se passerait dans le cas où les projets gouvernementaux subiraient de sensibles modifications.

Si nous sommes bien informés, le président du Conseil n'hésiterait pas à recourir, d'accord avec le chef de l'Etat et les membres du gouvernement, aux moyens qui lui permettraient d'aboutir, convaincu qu'il est que les mesures proposées sont absolument nécessaires.

CE QUE DIT LE MINISTRE DES FINANCES

Paris, 16. — Interrogé par un de nos confrères, M. de Lasteyrie lui a fait les déclarations suivantes :

« Nous avons hésité jusqu'à présent à employer les grands remèdes, et cependant, depuis longtemps, le mal s'aggrave. J'ai eu 38 de fièvre. Son état s'est subitement aggravé et est en 40 de température. Eh bien ! nous n'avions plus à hésiter, à attendre ; il fallait sauver le franc, et par les mesures que nous avons arrêtées, il sera sauvé, j'en suis certain. »

tion, par exemple celui qui a trait aux assurances sociales, et que nous ferons retirer de l'ordre du jour, et la nouvelle loi sur les pensions, à propos de laquelle je devais demain être entendu par la commission des finances. Neanmoins, en ce qui concerne les pensions, le passé est acquis, et il ne faut pas que l'opinion publique s'alarme.

« Il faut, au contraire, que chacun fasse son devoir. Nous proposons aux Chambres un double décime supplémentaire sur l'ensemble des impôts, c'est-à-dire l'augmentation de 20 % des prochaines feuilles, ce qui permettra d'arrêter pour le moment le déficit du budget des dépenses recouvrables et nous évitera de recourir à l'emprunt. »

En effet, comme l'affirme également M. Chéron, l'équilibre budgétaire qu'il s'agit avant tout de réaliser.

L'INSTITUTION DU CARNET DE COUPONS

En ce qui concerne la suppression des fraudes fiscales, les modalités n'en ont pas été arrêtées. Nous pouvons dire cependant que le ministre des Finances fait étudier par l'un de ses chefs de cabinet, le projet d'établissement d'un carnet de coupons à valoir pendant six mois par M. Bokanowski et émis par la Chambre. A l'époque, M. de Lasteyrie avait combattu cette suggestion qu'il jugeait avoir raison dangereuse pour l'avenir du marché de Paris.

UNE INTERVIEW DE M. MARIN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉCONOMIES

Paris, 16. — Un rédacteur de l'« Intransigeant » a pu interviewer M. Louis Marin, vice-président de la Chambre, qui se rendait au ministère des finances et lui a demandé s'il était exact que les économies qui seraient proposées demain à la Chambre par M. Bokanowski et émis par la Chambre. A l'époque, M. de Lasteyrie avait combattu cette suggestion qu'il jugeait avoir raison dangereuse pour l'avenir du marché de Paris.

PAS DE SUPPRESSIONS POUR LES R. L. DANS NOS PROJETS

Je ne supprimerai pas brutalement des fonctions fiscales, mais les utiles n'ont et n'ont pas de caractère économique.

En ce qui concerne le monopole des tabacs, il déclare que ce monopole sera difficile à supprimer.

Ce qui fait la force et le mérite et le caractère pratique de ce rapport, ce sont les dispositions transitoires qu'il prévoit, dispositions qui obtiennent des résultats très rapides, ce qui croient chez nous un moment d'idées génératrices d'autres économies.

« J'ai précisé que son rapport ne s'occupe pas des Régions libérées, parce qu'elles ne sont pas une administration qui doit durer. »

GARDONS NOTRE BONNE HUMEUR

M. Marin conclut ainsi : Notre comité n'a pas d'objectif à atteindre, mais à éviter et à éviter d'obtenir ce qui nous a déjà coûté tant de peine et de larmes.

Nous aurions peut-être pas eu la ridicule tentative de supprimer le monopole des tabacs, mais toutes ces réformes doivent être réalisées et les élections pourront se faire sur ce terrain, j'en suis extrêmement sûr.

Aussi bien, termine M. Louis Marin, je vous répète ce que je disais hier à M. Millerand : il faut garder sa bonne humeur.

EN HOLLANDE MANŒUVRES POUR LA BAISSSE DU FRANC

Rotterdam, 16. — Une vive pression est exercée dans les milieux financiers pour provoquer la baisse du franc.

Une maison de commerce hollandaise a vendu hier à quelques instants plusieurs lots de deux ou trois millions de francs à la Rotterdamse-Bank.

LA SERBIE NOUS SOUTIEN

Belgrade, 16. — Informe que des ressortissants étrangers se livraient, à la Bourse de Zagreb, à des manœuvres illicites de baisse contre le franc, en vue de provoquer la panique, le ministre des Finances, M. Stoyadinovitch, a donné des instructions pour que les auteurs de ces manœuvres, pris sur le fait, soient arrêtés et expulsés.

Aujourd'hui, la Banque Nationale de Royaume des Serbes, Croates et Slovènes est intervenue à la Bourse de Belgrade par d'importants achats de francs.

L'ALLEMAGNE JOUE AVEC FUREUR A LA BAISSSE DU FRANC

Berlin, 16. — La baisse de notre devise continue à passionner l'opinion publique. A la Bourse, on continue à en vendre d'importantes quantités. C'est une véritable ruée. On se débarrasse du franc pour acheter des dollars et cependant si l'on examine le bilan de la Banque d'Empire du 15 décembre, qui a été publié ce soir, on s'aperçoit que la circulation fiduciaire s'est augmentée de 7 à 15 milliards de 24 quintillions ; mais cependant le gouvernement du Reich a affirmé maintes fois que la presse à billets est arrêtée le 15 novembre.

Le Reich a brulé circuit à la Bourse que le Rentenbank avait acheté ces temps derniers des quantités de devises étrangères qui constituaient un fonds de plusieurs millions de marks-or destinés à soulever le mark-rente.

MANŒUVRES ALLEMANDES AUPRES DU COMMERCE FRANÇAIS

Bordeaux, 16. — Une des maisons les plus honorablement connues de Bordeaux, a reçu l'offre d'une firme d'Outre-Rhin d'un stock important de machines à coudre, payables en francs avant le 30 courant, pour éviter les effets d'une chute ultérieure probable de la monnaie française.

La manœuvre est claire ; il s'agit évidemment pour l'Allemand de se procurer des francs en quantité et de les jeter brusquement.